

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 22 mars 2024.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, Mme Nora ZARLENGA, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENDFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Sidonie MARCHAL, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Gilles MAILLARD avec pouvoir à Mme Christine SCHMITT
M. Karim DJILALI avec pouvoir à M. Olivier TRAVERSIER
M. Olivier GOUSSET avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
Mme Alixia BEAUTÉ avec pouvoir à Mme Léopoldine ROUDET
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
Mme Brigitte JACQUEMIN avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Myriam CHIAPPA KIGER avec pouvoir à M. Eric LANÇON
M. Gilles BORNOT avec pouvoir à M. Eric MARCOT

Était absente :

Mme Ghénia BENSAOU

Secrétaire de séance :

Mme Priscilla BORGERHOFF

OBJET

RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE ELEMENTAIRE JULES GROSJEAN –
SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE PAYS DE
MONTBELIARD AGGLOMERATION

Cette délibération a été affichée le : 8 avril 2024

**RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE ELEMENTAIRE JULES GROSJEAN –
SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE PAYS DE
MONTBELIARD AGGLOMERATION**

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

En application de l'article L.5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Pacte Financier et Fiscal de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) prévoit le versement d'un fonds de concours entre la communauté d'agglomération et ses communes membres.

Le fonds de concours a pour objet le financement de la réalisation d'un équipement. Tous les projets d'investissement y sont éligibles, sous réserve de l'avis favorable de la Commission finances et de l'approbation de Conseil communautaire de PMA.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds. Conformément à l'usage en vigueur en matière de cofinancement, la participation minimale de la Ville doit être supérieure ou égale à la part de l'aide communautaire et ne peut être inférieure à 20%. La participation de PMA est calculée par rapport au montant HT du projet.

Le fonds de concours donne lieu à des délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du conseil municipal. Les dossiers de demande peuvent être présentés une seule fois par an, avant le 1^{er} mai et font l'objet d'un examen en Commission n°2 chargée des ressources de PMA.

Le montant du fonds de concours de PMA est établi à 50 000 € sur la durée du mandat.

Ce fonds de concours n'ayant pas fait l'objet de sollicitations au titre du présent mandat, il est proposé de le solliciter cette année sur le projet de rénovation énergétique de l'école élémentaire Jules Grosjean (tranche 2024).

Il convient de modifier le plan de financement du projet comme suit :

ETAT - DSIL	198 120,00	40%
ETAT - Fonds vert	73 825,00	15%
DEPARTEMENT	74 295,00	15%
PMA	50 000,00	10%
VILLE	99 060,00	20%
TOTAL HT	495 300,00	100%
Total TTC	594 360,00	

Après avis des commissions compétentes, le Conseil Municipal :

- approuve les présentes dispositions,
- approuve le plan de financement prévisionnel et s'engage à prendre en charge les financements qui ne répondraient pas à hauteur des sollicitations prévues,
- autorise le Maire ou son représentant à solliciter les subventions, et à signer tout acte s'y rapportant.

Décision du Conseil Municipal

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 8 avril 2024